



Septembre 2021

Édito

Vagnassiennes, Vagnassiens,
Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La période estivale touche à sa fin et les vacances se terminent pour la majorité d'entre vous, chacun a repris ses activités quotidiennes. Le mois de septembre symbolise également la traditionnelle rentrée scolaire, les enfants de VAGNAS ont repris le chemin de l'école, avec cette année la rentrée d'une très petite section de maternelle.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Céline BLED, qui s'occupera de la classe des grands. Ce poste lui a été dévolu. Les enfants feront toutes leurs années scolaires (CE1, CE2, CM1, CM2) avec le même professeur des écoles. Nous nous en félicitons.

Le protocole sanitaire édicté par le ministère de l'éducation nationale est toujours en vigueur et nous devons l'appliquer. Nous espérons tout de même que l'année scolaire 2021/2022 se déroulera sous de meilleurs auspices pour le bien-être des enfants, des enseignants et du personnel fréquentant ce groupe scolaire.

Les travaux structurants de la Maison pour Tous, ont commencé. Ces équipements vont améliorer sensiblement votre confort de vie. Encore un peu de patience et nous pourrons tous en profiter.

Concernant la procédure en cours du PLUI, sachez qu'un cahier de doléances est à votre disposition en mairie. Que celui-ci sera remis au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique. Donc n'hésitez pas à venir y inscrire vos demandes.

Je voudrais aussi signaler le déplacement sur le parking du tennis, du container à vêtements. Ainsi les abords de l'église ne recevront plus de déchets.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une excellente rentrée.

Monique MULARONI
Maire de Vagnas

Dernier rappel

Les personnes ayant procédé à des travaux de construction ou de rénovation sans avoir préalablement déposé en mairie une demande d'autorisation ou une déclaration de travaux sont invités à procéder à la régularisation de leurs travaux avant le 1^{er} décembre 2021.

Passé cette date, toute infraction au code de l'urbanisme constatée entrainera la rédaction d'un procès verbal et la saisine du tribunal administratif.

Sur le site internet du service public, se trouvent les formulaires correspondant à la nature des travaux réalisés :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Les dossiers complets (formulaires et pièces) sont à déposer en 5 exemplaires à la mairie.

Cette démarche, destinée au respect de la réglementation, s'impose à tous.

Les élèves font leur rentrée !

13



Ce jeudi 2 septembre, nos chers bambins ont repris le chemin de l'école et ce, en présence de Madame Le Maire Monique MULARONI, Michel FAILLA, 1^{er} adjoint, ainsi que des membres de la commission des écoles, heureux de les accueillir.

A Vagnas, comme ailleurs, ça se bousculait devant le portail de l'école! Les enfants étaient heureux de retrouver leurs camarades et d'intégrer leur classe.

Même si nos bouts de choux ont eu une larme qui a coulé le long de leurs petites joues, celle-ci s'est vite dissipée au contact d'autres élèves et par la découverte des jeux.

L'école accueille cette année une quarantaine d'élèves contre 31 l'an dernier.

Cette rentrée est particulière puisque l'école accueille une toute petite section d'enfants de moins de 3 ans.



En effet, l'opiniâtreté des membres de la commission des écoles a permis, en collaboration avec l'Inspecteur d'Académie et Mme TERME, Directrice, l'aboutissement du projet tant espéré.

Autre nouveauté, les élèves de la classe « moyens et grands » ont une nouvelle professeure des écoles en la personne de Mme Céline BLED qui a été nommée en poste fixe à Vagnas, mettant fin à une période de remplacements chaotiques.

Côté cadre de vie, la classe des petits ainsi que l'espace « salle de jeux » ont fait peau neuve, une climatisation réversible a été installée dans tous les bâtiments scolaires assurant un réel confort sécurisé pour tous. D'autre part, les enfants continueront à bénéficier d'un goûter chaque mardi pendant toute l'année scolaire.

Enfin, la municipalité a remis aux professeures le règlement de l'école à l'attention de tous les parents mettant en évidence, outre les consignes scolaires, l'application des règles sanitaires récentes qui nous ont été communiquées par la Préfecture et qui seront appliquées dans notre école.

Nous rappelons les horaires d'accueil de la garderie scolaire de Vagnas :

7h30- 8h20 et de 16h30- 18H [Nous remercions les parents de bien vouloir respecter ces horaires.](#)

Nous souhaitons à tous et à toutes une excellente année scolaire !

Les poulets sont à l'honneur, de la ferme.....



Non, les poulets de Gilles SAUVADET n'ont pas connu de transports houleux, ils naissent, sont élevés et abattus à Vagnas. Gilles a succédé à Patrick JACQUES, créateur de l'élevage de la ferme des Claux.

Bien que la filière POULETS LABEL ROUGE DES CEVENNES continue, Gilles, en bon gestionnaire, a souhaité monter en gamme en proposant des POULETS FERMIERES. Ces volailles fermières requièrent plus de soin mais le succès lui a donné raison.

L'abattage sur place agréé par les services vétérinaires, va donner *des ailes* à Gilles qui imagine un concept répondant à une forte demande : Une gamme sous vide de poulets fermiers en découpe (cuisses, blancs etc..) offrant aux consommateurs

une conservation plus longue, tout en préservant l'authenticité du goût.

Des poules pondeuses et des œufs frais complètent l'offre de Gilles.

Enfin, que dire des terrines 100 % volailles à la graisse de canard ? Elaborées depuis plusieurs mois, elles sont en rayon à l'épicerie « L'ESQUIREL » ainsi qu'au TABAC PRESSE et sur les marchés (jeudi matin à Vallon Pont d'Arc - vendredi matin à Barjac). **Vous pouvez aussi joindre la ferme au 06 62 61 49 15**

Journée des Maires ardéchois

13



Le nouveau président du département, Olivier AMRANE, a invité tous les maires ardéchois et leur adjoint délégué au conseil communautaire le lundi 26 juillet à l'Hôtel du département à Privas pour une journée de rencontre. La commune était représentée par Madame le maire et Louise LACOSTE, adjointe.

A cette occasion, le Président, élu pour 6 ans, a tenu à présenter son équipe et sa vision de la gestion du département.

Dans son allocution, M. AMRANE a souhaité que le département redevienne un partenaire privilégié des communes, levier du développement des territoires, assurant qu'il serait à l'écoute des maires et accorderait une importance égale aux dossiers présentés par l'opposition. Par ailleurs, il a exalté les solutions venant des territoires et s'est engagé à ce que la proximité soit au coeur de son mandat. Ainsi, dès la rentrée, il lancera une grande consultation des maires et précise qu'en sa qualité de président, il sera le garant d'une véritable équité territoriale.

Il a assuré qu'il s'était mis immédiatement au travail et que, depuis 15 jours, ses équipes en fonction ont mené un contrôle de gestion rigoureux laissant dégager un résultat positif immédiat de 700 000€. Ce résultat significatif est dû, en grande partie, à la masse salariale jugée trop importante, ce qui se traduira inévitablement par un allègement des embauches voire des suppressions d'emplois.

Le président a ensuite présenté son équipe en charge de fonctions spécifiques. En conclusion de son discours, Monsieur le Président a confié sa volonté de voir se développer notre département tant au niveau du réseau routier (améliorer son état) qu'au niveau des trains et de renforcer la qualité de la mobilité qui fait défaut dans notre département.

M. AMRANE a, ensuite, donné la parole à Monsieur le Préfet de l'Ardèche, Thierry DEVIMEUX, en poste depuis le 25 janvier 2021 et qui nous vient de St Pierre et Miquelon.

Monsieur le Préfet s'est félicité de cette manifestation politique. Il a relaté longuement la crise sanitaire et à cette occasion, s'est dit déterminé à améliorer les hôpitaux. Face au taux de transmission de la covid qui est passé de 5 en juin à 85 en juillet, il a exprimé sa réelle inquiétude, sollicitant l'aide des élus présents afin d'user de leur persuasion pour faire prendre conscience aux récalcitrants du danger et de la nécessité de la vaccination.

A l'issue de la réunion, les élus ont été conviés à partager le verre de l'amitié et ont ainsi pu dialoguer avec des élus d'autres communes.

Ces échanges sont primordiaux et donnent confiance pour porter des projets ambitieux pour notre commune en espérant que les promesses ne resteront pas vaines, mais nous y veillerons.

... à la rôtisserie



De la ferme au tabac presse de Vagnas, il n'y a que quelques pas que Cédric a franchi en proposant les poulets fermiers de la ferme des Claux devant son tabac presse.

En effet, c'est seul qu'il a imaginé cette activité complémentaire comme une évidence. Passionné et impliqué, Cédric manie la rôtissoire avec un réel plaisir et avec un professionnalisme étonnant. Les clients lui font confiance et apprécient la proximité de cette offre.

Il faut dire que la qualité des poulets à la chair tendre et goûteuse, et de plus en circuit très court, séduit les consommateurs qui ne s'y trompent pas, la rôtissoire tourne tous les jours pour le bonheur de tous.

Au vu de ce succès, Cédric va proposer si ce n'est déjà fait, des pommes de terres dorées au jus de cuisson accompagnant parfaitement les poulets, un régal.....

Alors foncez et passez commande Tabac presse tel : 04 75 38 46 38

Le conseil municipal du 6 Septembre 2021

13

Etaient présents : MULARONI Monique, BOUNIOL Josiane, BUISSON Christine, EYBALIN Christine, FAILLA Michel, LACOSTE Louise, LAIGNEL Régine, ROUX Jérôme, SCHAECK Bernard, TRITTO Florent.
Absents : MARTIN Hubert qui a donné procuration à BUISSON Christine.

Au cours de cette séance, les points suivants ont été abordés :

Convention Plan de Relance Numérique à l'école :

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'appel à projet « Socle numérique pour les écoles élémentaires », le dossier de la commune a été retenu et bénéficie d'une subvention de 2500 €. Le montant total d'acquisition du matériel s'élève à 4263€, soit un reste à charge de 1763€.

Pour percevoir cette subvention, un formulaire de conventionnement doit être signé en ligne via la plateforme « demarches simplifiees.fr ». Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour pouvoir compléter le formulaire de conventionnement. Le conseil approuve à l'unanimité.

Prêt Assainissement :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de contracter un prêt de 45 000€ pour palier :

- aux frais engagés pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (cf délibération N°05-10-2020 relative au choix de l'entreprise qui réalise le Schéma Directeur d'Assainissement) et en attente des subventions sollicitées, d'un montant de 41600€
- aux divers frais inhérents à l'assainissement

Le conseil approuve à l'unanimité.

Décision modificative du budget :

Les travaux de climatisation réalisés à l'école ainsi que dans les logements ont dépassé l'enveloppe de 32 154€ initialement prévue au budget. Il manque 5 580€, une modification du budget est nécessaire. Le conseil approuve cette modification à l'unanimité.

Convention ADN – Déploiement de la fibre optique :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la sollicitation du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) chargé de mettre en œuvre un réseau d'initiative publique de fibre à la maison pour l'accès au haut débit, en application de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Le syndicat ADN sollicite une autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique sur les parcelles suivantes : A0434, A0242, A0243. Le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

- Prix des places du marché qui a lieu sur Vagnas à Pâques et au 15 Août :

Le marché de Barjac se déplace 2 fois par an sur Vagnas. A cette occasion, les agents de la commune sont sollicités pour mettre en place les forains puis pour nettoyer les rues à l'issue du marché. Afin de pallier le surcroît de travail et les frais engendrés par le marché, Madame le maire propose de faire payer 2€/mètre linéaire aux forains. Le maire et les conseillers valident cette proposition et fixent le prix à 2€ du mètre linéaire

- Taxe d'habitation sur les logements vacants :

Madame le Maire expose au conseil la possibilité d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans. Les membres du conseil ne sont pas favorables à la mise en place de cette taxe.

- La goûter à la récré :

Chaque Mardi l'épicerie de Vagnas est en charge de livrer un fruit par enfant à l'école.

Rappel: Extrait du compte rendu de séance. Le contenu intégral du compte-rendu du conseil est consultable en mairie ainsi que sur le site internet www.vagnas-ardeche.com.

Sur Internet : toutes les infos sur vagnas-ardeche.com